

tion. » (Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, tome I.) — M. Clément Dulac fut expulsé de France et passa en exil le temps de l'Empire. Le 8 février 1871, porté sur une liste républicaine dans la Dordogne, il obtint, sans être élu, 23,813 voix (97,443 votants).

**DULAU (JEAN-MARIE)**, député en 1789, né au château de la Coste (Dordogne) le 30 octobre 1738, tué à Paris le 2 septembre 1792, fut destiné à l'état ecclésiastique. Il se distingua dans ses études, devint agent du clergé, et fut nommé archevêque d'Arles en 1775. Très fidèle à la résidence, il se fit remarquer par sa charité, fonda à Arles une école d'accouchement, et joua un rôle important dans les assemblées générales du clergé de 1780 et de 1785. Le 6 avril 1789, il fut élu député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Arles. A la réunion des trois ordres, le 23 mai 1789, il « annonça, au nom du clergé, le désir de contribuer au rétablissement de la bonne harmonie entre les trois ordres, et son intention de supporter tous les impôts et toutes les charges de l'État, dans la même proportion et de la même manière que tous les autres citoyens, bien qu'il eût été obligé, pour résister à l'esprit fiscal, d'adopter des formes particulières de contributions (les dons gratuits). » Il ajouta que « la vérification des pouvoirs n'était que provisoire, le clergé n'ayant pas jugé à propos de prendre une résolution définitive, afin de s'éclairer des lumières de tous ». Le 17 juin, dans un discours fort étendu, il soutint la distinction entre les trois ordres; il fit partie de la minorité de l'Assemblée constituante. Après la session, il ne quitta pas Paris, fut du nombre des prêtres enfermés aux Carmes, et périt courageusement dans le massacre des prisons. On a de lui : *Recueil de mandements et lettres pastorales*. — *Adresse au roi sur le décret du 26 mai 1792* (ordonnant la déportation des prêtres non assermentés).

**DULAURE (JACQUES-ANTOINE)**, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 3 décembre 1756, mort à Paris le 18 août 1835, fit de bonnes études au collège de Clermont-Ferrand, et, croyant que sa vocation l'appelait vers l'architecture, vint à Paris pour y étudier cet art en 1779. Il entra comme élève chez le célèbre Rondelet, chargé d'achever l'église de Sainte-Genève, après la mort de Soufflot. Devenu ingénieur-géographe, il inventa un instrument propre à la levée des plans et des cartes topographiques, qui reçut l'approbation de l'Académie des sciences. En même temps, il s'adonna à la littérature et se révéla comme un écrivain particulièrement fécond. Il fit paraître à cette époque les *Lettres critiques*, les *Italiens sur le boulevard*, le *Voyage dans la lune*, la *Description de Paris*, la *Description des environs de Paris*. C'est à lui qu'est dû le vers qu'on trouve dans la *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris* :

Le mur marant Paris rend Paris murmurant.

Ses adversaires politiques lui reprochèrent plus tard plusieurs publications légères dont la religion faisait les frais. Il donna dans le même temps une *Histoire philosophique de la barbe* et une *Description des principaux lieux de France*. Il salua la Révolution de 1789 avec enthousiasme et en propagea les principes dans un grand nombre d'opuscules de circonstance, tels que l'*Adresse au peuple breton*, les *Évangélistes du jour*, les *Actes des*

*Apôtres*, la *Réfutation des opinions de M. Necker*, *Histoire critique de la noblesse*, *Liste des noms des ci-devant nobles*, etc. En 1790, il faisait partie de la Société des Droits de l'Homme, et en fut nommé secrétaire le 27 avril. Il demeura alors rue du Jardinot, en face de la rue de l'Eperon. Il fouda, le 11 août 1791, le *Thermomètre du jour*, journal qu'il publia jusqu'au 25 août 1793. Publiciste des plus actifs et des plus en vue, il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, par le département du Puy-de-Dôme, le 12<sup>e</sup> et dernier, à la pluralité des voix sur 625 votants. Au 3<sup>e</sup> appel nominal, lors du jugement de Louis XVI, il vota « pour la mort ». Par les opinions qu'il émit dans son journal, comme par son attitude dans l'Assemblée et ses relations personnelles, il appartenait au parti de la Gironde. Il était ami de Roland et de sa femme. Le 8 août 1793, la Convention entendit la veuve de Marat, qu'elle avait admise à sa barre, accuser Dulaure d'outrage à la mémoire de Marat. On demanda le renvoi de l'accusation au Comité de sûreté générale. Robespierre l'appuya disant « que la mémoire de Marat devait être défendue par la Convention et par tous les patriotes ». Quand, le 3 octobre 1793, Amar lut à la Convention, au nom du Comité de salut public, le rapport contre les Girondins, après que des sentinelles eurent été placées à toutes les issues de l'Assemblée, pour que personne ne pût en sortir, Dulaure entendit distinctement revenir plusieurs fois son nom sur les lèvres d'Amar. Grâce à l'erreur d'un copiste, il fut oublié sur la liste des 44 qui furent envoyés au tribunal révolutionnaire, comme sur la liste des 71 conventionnels mis en état d'arrestation. Le 20 octobre, l'erreur fut reconnue, et Amar présenta le lendemain à la Convention un nouveau rapport où « Dulaure, député, était accusé d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ». La Convention vota les conclusions du rapport d'Amar portant que « Dulaure serait traduit au tribunal révolutionnaire pour y être jugé, conformément à la loi ». Mais Dulaure n'avait pas attendu cette séance pour pourvoir à sa sûreté. Caché d'abord chez le conventionnel Pénières, il se réfugia à Saint-Denis, et gagna de là le Jura et la Suisse. Il vécut pendant quelque temps à Berne, où il fut employé comme dessinateur dans une manufacture d'indiennes. Le 11 frimaire an III, il écrivit à la Convention pour demander à être jugé, disant : « Si mon sang peut être utile à ma patrie, je suis prêt à le répandre, mais du moins je supplie la Convention de faire un rapport à mon égard. » La Convention accueillit cette requête. Le 18 frimaire, sur le rapport de Merlin (de Douai), elle rappela dans son sein Dulaure et « un certain nombre de ses collègues ». Il rentra immédiatement en France. Sauvé par le triomphe des modérés, Dulaure fut envoyé (messidor an III) en mission dans la Dordogne et dans la Corrèze; au cours de cette mission, il prononça à Brive, en l'honneur de Féraud, le représentant victime de prairial, un discours dont il fit parvenir le texte à la Convention. Le 22 vendémiaire an IV, le département du Puy-de-Dôme le renvoya au Conseil des Cinq-Cents avec 347 voix sur 376 votants. Dulaure y signala son rôle législatif par d'importants travaux sur l'instruction. Il fut réélu par le Puy-de-Dôme membre du même conseil, le 23 germinal an VI. Dans la discussion de la loi sur la liberté de la presse, il proposa comme mesure addition-

nelle (24 prairial an VII) de forcer tout journaliste qui *incolperait un citoyen à insérer la réponse de celui-ci*. Le 2 fructidor suivant, il dénonça aux Cinq-Cents un imprimé répandu par les royalistes dans les départements du Midi, pour engager les habitants à se joindre aux révoltés de la Haute-Garonne. Cet écrit fut transmis au Directoire par voie de message. Au cours de sa carrière législative, Dulaure publia plusieurs ouvrages ou opuscules de polémique, tels que la *Physionomie de la Convention Observations à mes commettants, Supplément aux crimes des anciens comités, du Fédéralisme en France, Tableau de la conduite politique de J.-A. Dulaure, représentant du peuple, mis hors la loi et rappelé à la Convention nationale*. Après le 18 brumaire, il reentra dans la vie privée, et mena jusqu'en 1808 l'existence la plus modeste. A cette époque, il fut nommé sous-chef dans l'administration des droits réunis. Il perdit cet emploi en 1814 et vécut dès lors très pauvrement, du produit de sa plume. La même année, il écrivit la *Défense des propriétaires des biens nationaux*. Aux Cent-Jours, il écrivit à « Mgr Carnot, ministre de l'intérieur », pour lui demander la place de conservateur des manuscrits de la Bibliothèque impériale, vacante par la mort de Laporte du Theil. Sa demande ne fut pas agréée. Il fit paraître ensuite une étude intitulée : *Causes secrètes des excès de la Révolution*, et, en 1823, les *Esquisses historiques sur les principaux événements de la Révolution française*. En 1825, il publia sa fameuse *Histoire civile, physique et morale de Paris*, son chef-d'œuvre, et de tous ses livres celui qui a valu le plus de popularité à son nom. Il compléta son *Histoire de Paris* par une *Histoire des environs de Paris* non moins curieuse ni volumineuse, terminée en 1827. A la fin de sa vie, il publia une *Histoire de la Révolution de 1830*, où sont jugés avec une grande indépendance les hommes qui dirigèrent le mouvement de Juillet et en profitèrent. Dulaure s'éteignit à Paris dans sa quatre-vingtième année. Il a laissé de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent ses *Mémoires* et une *Histoire de l'Auvergne*.

**DULÉRY.** — Voy. PEYRAMONT (DE).

**DULIMBERT** (BARON). — Voy. POUGEARD.

**DULONG** (FRANÇOIS-CHARLES), député de 1831 à 1834, né à Pacy-sur-Eure (Eure) le 14 juin 1792, mort à Paris le 30 janvier 1834, étudia le droit et entra dans la magistrature sous la Restauration; mais il dut la quitter à cause de ses opinions libérales. Il se fit alors inscrire au barreau, et s'y distingua par son talent en même temps que par l'ardeur des polémiques où il se trouva mêlé. Dulong appartenait à la famille de Dupont (de l'Eure); lorsque celui-ci, au lendemain de la révolution de juillet, occupa le ministère de la justice, il y appela Dulong en qualité de directeur des affaires civiles; il l'eut pour collaborateur tant qu'il garda le portefeuille. Elu député, le 1<sup>er</sup> octobre 1831, par le 2<sup>e</sup> collège de l'Eure (Verneuil), avec 163 voix sur 246 votants et 335 inscrits, contre 59 voix à M. Villemain, en remplacement d'Odilon Barrot qui avait opté pour Strasbourg, Dulong, qui s'était retiré avec son protecteur, prit place comme lui à l'extrême-gauche, dans les rangs de l'opposition, et vota contre le pouvoir. Il est surtout célèbre par sa fin tragique et prématurée. Dans la séance du 25 janvier 1834, la Chambre discutait la loi sur l'avancement des

officiers: le maréchal Soult ayant dit à la tribune: « Il faut qu'un militaire obéisse, » ces paroles excitèrent sur les bancs de la gauche, des murmures et des réclamations. M. Larabit entre autres, protesta contre une formule qu'il trouvait trop absolue. Mais le général Bugeaud ayant, par une interruption, accentué encore le sens de la phrase du maréchal Soult, Dulong, d'après les journaux du temps, s'écria au milieu du bruit: « Faut-il obéir jusqu'à se faire goélier, jusqu'à l'ignominie? » — allusion transparente à la mission que Bugeaud venait de remplir au fort de Blaye, auprès de la duchesse de Berry. A une lettre du général qui lui demandait des explications, Dulong répondit en désignant deux témoins: le général Bachelu et le colonel Desaix, qui, de concert avec MM. de Rumigny et Lamy, témoins de l'adversaire, firent tous leurs efforts pour empêcher un duel. Ils y avaient réussi, et Dulong avait consenti à la rédaction d'une lettre écartant toute pensée offensante de sa part; lorsqu'une appréciation de l'incident, parue dans le *Journal des Débats*, fut considérée par le député de l'Eure comme portant atteinte à sa dignité. Il se refusa alors à toute insertion rectificative, prit deux nouveaux témoins, MM. Lafayette fils et César Bacot, et insista pour se battre. Le combat, inévitable, eut lieu le 20 janvier. Frappé d'une balle au-dessus du sourcil gauche, Dulong tomba sur le coup. On le ramena chez lui, où il expira le lendemain. L'un des témoins du général Bugeaud, M. de Rumigny, fut vivement attaqué par la presse pour n'avoir pas exécuté la promesse faite par lui à Dulong sur le terrain, de se dessaisir de la fameuse lettre de rétractation. Les funérailles de Dulong eurent lieu à Paris au milieu d'un grand concours de peuple: le gouvernement de Louis-Philippe put craindre qu'elles ne fussent le prétexte d'une insurrection; mais il n'y eut point de troubles. Armand Carrel prononça sur la tombe un éloquent discours.

**DUMAIRE** (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Aulnois-sur-Vertuzey (Meuse) le 11 mars 1741, mort à Sarreguemines (Moselle) le 3 mars 1801, remplit dans cette dernière ville les fonctions de maire et celles d'inspecteur des forêts. Elu député suppléant du bailliage de Sarreguemines aux États-Généraux, pour le tiers-état, le 28 décembre 1789, il prit séance dans l'Assemblée le 21 janvier 1790, en remplacement de M. d'Helmstadt, démissionnaire. Son rôle paraît s'être borné à voter avec la majorité.

**DUMAIRE** (JEAN-JACQUES), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Sarreguemines (Moselle) le 11 juin 1763, mort à une date inconnue, était « fils de Jean-Baptiste Dumaire, bailli du greffe du bailliage de la ville, et de Marie-Agnès Adam. » Avocat à Sarreguemines, puis économiste des hôpitaux, il entra ensuite dans la magistrature, et devint président du tribunal de première instance de sa ville natale. Le 9 thermidor an XI, Jean-Jacques Dumaire fut élu par le Sénat conservateur, député de la Moselle au Corps législatif. Il reçut du même corps électoral, le 18 février 1808, le renouvellement de son mandat, qu'il exerça jusqu'à la fin de l'Empire. La Restauration, qui le trouva en fonctions comme magistrat, le confirma (1<sup>er</sup> mai 1816) dans son poste de président du tribunal. Il cessa de figurer en cette qualité à l'*Almanach royal* de l'année 1820.

**DU MAISNIEL DE LIERCOURT** (PIERRE-FRANÇOIS, COMTE), député de 1824 à 1830, né à

Abbeville (Somme) le 7 septembre 1771, mort à Abbeville le 22 janvier 1861, propriétaire, fut élu député de la Somme, au collège de département, le 6 mars 1824, par 219 voix sur 363 votants, contre 142 voix à M. Morgan de Belloy. La *Biographie des députés de la Chambre septennale* constate que M. Du Maisniel de Liercourt « jouit de la réputation méritée d'homme de bien ». Elle ajoute : « Il vote avec sa conscience : c'est dire qu'il vote habituellement contre le ministère. » Le député de la Somme fut réélu, le 24 novembre 1827, par 297 voix (331 votants, 397 inscrits), puis le 3 juillet 1830, par 227 voix (384 votants, 434 inscrits). Lorsque le serment de fidélité à Louis-Philippe fut demandé aux membres de la Chambre des députés, Du Maisniel de Liercourt répondit par la lettre suivante :

« Paris, 12 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Ne pouvant, au gré des circonstances, étendre le mandat qui m'a été confié dans les limites posées par nos institutions, j'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ma démission et vous prie de vouloir bien la faire agréer à la Chambre.

« J'ai l'honneur, etc...

« Du MAISNIEL, député de la Somme. »

**DUMANS** (MICHEL-RENÉ-FRANÇOIS), seigneur de Bourg-L'Évêque, député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, avocat à Laval, fut désigné, le 22 juillet 1789, par la sénéchaussée du Maine, comme député suppléant de la noblesse aux États-Généraux. Il entra à l'Assemblée constituante le 5 mai 1790, ayant été admis en remplacement du comte de Tessé, démissionnaire. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

**DUMANS** (MICHEL), fils du précédent, député de 1829 à 1880, né à Laval (Mayenne) le 17 juillet 1773, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire de Saint-Germain-le-Fouilloux, lorsqu'il fut élu député, le 12 janvier 1829, par le collège de département de la Mayenne, avec 91 voix sur 173 votants et 233 inscrits, contre 84 voix à M. de Hercé. Royaliste, il soutint de ses votes la monarchie de Charles X, et, ayant été réélu le 19 juillet 1830, par 145 voix sur 224 votants et 262 inscrits, il ne se rallia pas au gouvernement issu de la révolution, donna sa démission de député, et fut remplacé par M. Bidault. — Chevalier de Saint-Louis.

**DUMARAIS** (JEAN-FRANÇOIS MICHON), député en 1791, né à Roanne (Loire) le 10 septembre 1751, mort à Saint-Germain-Lespinasse (Loire) le 15 janvier 1842, « propriétaire à Roanne, » fut élu, le 30 août 1791, député du département de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 15, par 493 voix (787 votants). Il siégea dans la majorité et prit quelquefois la parole, notamment le 15 décembre 1791, pour opiner en faveur des coupures d'assignats : « La voracité des agitateurs, les besoins du pauvre qui n'a que ses bras pour subsister, vous commandent impérieusement cette mesure. » Le 2 mars 1792, il s'éleva contre l'administration forestière, « qui ne semble avoir été créée, s'écria-t-il, que pour dilapider l'administration des finances; » il conclut en proposant de vendre les forêts nationales : « Le produit de cette vente servira à nous libérer, envers les créanciers étrangers, d'intérêts très onéreux, à cause de la défaveur de nos changes.

Avec l'excédent, on pourra faire des canaux, des chemins vicinaux, et autres travaux utiles à l'industrie et au commerce, enfin parvenir à la confection générale d'un cadastre sans lequel l'impôt ne sera jamais proportionnellement établi... » Après la session, il devint administrateur de son département. En 1801, il fut nommé conseiller général de la Loire. Plus tard, aux élections du 25 février 1824, il se présenta à la députation dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral de la Loire (Roanne), mais il n'obtint que 28 voix contre 139 à M. Méandre, élu, et 53 à M. Berchoux-Monceau. Chevalier de la Légion d'honneur.

**DUMARAIS** (ALPHONSE-JULES-FRANÇOIS MICHON), fils du précédent, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Roanne (Loire) le 5 avril 1784, mort à Roanne le 8 mars 1870, suivit la carrière militaire et prit sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel d'artillerie. Propriétaire à Saint-Germain-Lespinasse (Loire), il fut élu député au Corps législatif, comme candidat officiel, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de ce département, le 29 février 1852, par 15,829 voix (18,167 votants, 35,910 inscrits), contre M. de Vougy, 2,236. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, vota régulièrement avec la majorité dynastique, et obtint sa réélection, toujours avec l'appui du gouvernement, le 22 juin 1857, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Loire (les collèges électoraux ayant été remaniés), par 17,628 voix sur 23,799 votants et 36,268 inscrits, contre le candidat de l'opposition, M. Cherpin, qui en eut 6,097. M. Michon-Dumais ne se représenta pas aux élections de 1863.

**DUMARCHÉ-BOLOZON** (CLAUDE-MARIE-JOSEPH), député de 1822 à 1827, né à Marboz (Ain) le 20 octobre 1765, mort à Bourg (Ain) le 6 décembre 1849, appartient à l'armée comme officier d'artillerie, puis se retira à Bourg comme propriétaires. Les élections du 20 novembre 1822 le firent député de l'Ain, au grand collège, avec 101 voix sur 127 votants et 150 inscrits. Il prit place à droite, et fut réélu le 6 mars 1824, par 63 voix (106 votants, 146 inscrits). Son rôle parlementaire fut de peu d'importance. « Il vote sans doute lorsqu'il est à la Chambre, écrivait de lui un biographe; mais comme il a peut-être la vue basse et l'oreille dure, il n'est pas toujours parfaitement au courant de la discussion. Dans le vote par assis et levé, il se lève quelquefois au lieu de rester assis, ou bien il reste assis au lieu de se lever. S'il y avait une vingtaine de membres qui ressemblaient à M. Dumarché, il y aurait de quoi faire perdre la tête aux secrétaires et au président. »

**DUMARNAY** (AUGUSTIN-JULIEN-MARIE), représentant en 1871, né à Pont-l'Abbé (Finistère) le 2 septembre 1810, se fit recevoir avocat, et entra dans l'administration comme conseiller de préfecture en 1845. Il donna sa démission au 2 décembre 1851. Le 8 février 1871, il fut élu, le 5<sup>e</sup> sur 13 de la liste conservatrice, par 58,023 voix (76,088 votants, 162,867 inscrits), représentant du Finistère à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre droit, se fit inscrire en même temps à la réunion Colbert et vota : pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'assemblée, contre le retour du parlement à Paris, pour la démission de Thiers au 24 mai, pour le ministère de Broglie, pour l'état de siège et pour la loi des maires. Il se

rallia, le 25 février 1875, à l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Dumarnay tenta, le 20 février 1876, de se faire élire dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Quimper, mais il échoua avec 8,458 voix contre 5,219 accordées à l'élu républicain, M. Hémon.

**DUMAS (JEAN-BAPTISTE-PIERRE)**, député en 1789, né en 1727, mort à une date inconnue, était avocat à Orange. Cette principauté le nomma, le 3 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Dans la séance de l'Assemblée constituante du 12 janvier 1790, il fit adopter un décret ainsi conçu : « L'Assemblée nationale déclare que, nonobstant toute attribution, tous juges ordinaires peuvent et doivent informer de tous crimes, même décréter et interroger les accusés, de quelque nature que soient les délits et quelle que soit la qualité des accusés et prévenus de crimes, sauf ensuite le renvoi au Châtelet de ceux dont la connaissance leur est particulièrement attribuée. » Là se borna son rôle parlementaire.

**DUMAS (MATHIEU, COMTE)**, député en 1791, aux Anciens, de 1828 à 1831, et pair de France, né à Montpellier (Hérault) le 23 novembre 1753, mort à Paris le 16 octobre 1837, était fils d'un trésorier des finances à Montpellier, emploi qui valut à son père des lettres de noblesse. Dès l'âge de quinze ans, il prit du service, entra à dix-sept ans dans l'armée du génie, devint sous-lieutenant au régiment du Médoc, puis lieutenant aux chasseurs en 1774, et capitaine en 1776. Quand le gouvernement de Louis XVI se décida à soutenir les colonies anglaises dans leur lutte pour l'indépendance, le marquis de Puysegur, chargé du commandement des flottes combinées de France et d'Espagne, le prit comme aide-de-camp. Mathieu Dumas suivit au même titre le général de Rochambeau, chef du corps expéditionnaire en Amérique. Il resta trois ans aux Etats-Unis. A son retour, en 1781, il fut nommé maréchal-des-logis de l'état-major général au camp de Saint-Omer, sous le prince de Condé, et, en 1783, chef de l'état-major de l'armée de Saint-Domingue. Quand l'ambition de la Russie fit concevoir au gouvernement français certaines craintes, Mathieu Dumas fut chargé d'une mission d'étude dans les places de l'Archipel, sur les côtes d'Asie et sur la mer Noire. Il reçut en récompense la croix de chevalier de Saint-Louis. Il remplit en Allemagne et en Hollande une autre mission, au cours de laquelle il assista, sans pouvoir s'y opposer, à la prise d'Amsterdam par les Prussiens. En 1788, il fut nommé rapporteur du conseil de guerre, en remplacement du célèbre comte de Guibert. Comme tous les acteurs de la guerre d'Amérique, il salua la Révolution avec enthousiasme. Aide-de-camp du maréchal de Broglie (1789), puis du général La Fayette, il remplit, en 1790, les fonctions de commissaire du roi en Alsace, de commandant supérieur des provinces de Guyenne et de Périgord, et de directeur-général du dépôt de la guerre. En 1791, il fut chargé de ramener à Paris le roi arrêté à Varennes. Il était à la tête des rassemblements de garde nationale sous la surveillance desquels la famille royale effectua son retour dans la capitale. Bientôt après, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp, et reçut le commandement en second de la 3<sup>e</sup> division militaire, organisée à Metz. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir créé la première compagnie d'artillerie à cheval qui ait existé en France. Il

appartenait alors au parti constitutionnel qu'on appelait aussi le *parti fayettiste*.

Le 6 septembre 1791, il fut élu député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> sur 14, par 877 voix sur 501 votants. Il alla siéger au côté droit, et y représenta la politique du club des *Feyllants*, dit aussi « club monarchique », dont il fut un des membres les plus actifs. Il vota contre les décrets relatifs aux prêtres non assermentés et aux émigrés; il s'éleva avec chaleur contre l'annuité réclamée à la suite des troubles d'Avignon, et parla contre « Jourdan coupe-tête ». Le 28 janvier 1792, le maréchal de Rochambeau, qui commandait en chef l'armée du Nord, écrivit à l'Assemblée législative pour lui demander qu'elle autorisât Mathieu Dumas à se rendre auprès de lui, et à partager avec lui le commandement de l'armée du Nord. « Je l'ai élevé, disait-il, ses talents l'ont poussé rapidement dans la carrière; je crois avoir acquis de lui le droit d'en être secondé dans ma vieillesse. » L'Assemblée ne déféra pas à ce désir. Elle garda Mathieu Dumas, et l'élut comme président, au remplacement de Condorcet. Il se prononça, le 23 mars 1792, contre l'émancipation des noirs, et insista pour l'ajournement du règlement des affaires coloniales jusqu'à la réception du vœu des assemblées respectives de chaque colonie. Quand le maréchal de Rochambeau quitta son commandement, à la suite de démêlés avec le ministre de la guerre, Mathieu Dumas dit en parlant de Dumouriez, que « les manœuvres d'un factieux ne pourraient jamais flétrir la couronne civique de Rochambeau ». Il lutta de toutes ses forces contre la déclaration de guerre à l'Autriche (22 avril 1792), et se montra en toute circonstance, non sans exciter de vives colères et sans courir de grands dangers, le défenseur de Luckner et de Lafayette, si souvent attaqués en ce temps-là. Il conserva toujours une grande autorité dans les questions spéciales à l'armée, et exerça une influence marquée dans la discussion des lois de recrutement, d'organisation et de discipline militaires. Le 11 mai 1792, il fit rendre un décret ordonnant la poursuite des officiers, sous-officiers et soldats des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> dragons, qui avaient abandonné leur poste de bataille, à l'affaire de Mous, et vota, le 28 mai, contre le licenciement de la garde du roi. Il blâma énergiquement la journée du 20 juin et les « outrages subis par Louis XVI ». Le 20 juillet, il accusa Dumouriez d'exercer illégalement le commandement, « en n'ayant été, dit-il, investi ni par Louis XVI, ni par le maréchal de Luckner, » et peu après, il le dénonça comme ayant conspiré, avec les ministres Roland et Clavière, contre la sûreté de l'Etat, en concevant le plan de l'offensive sur la Belgique. Particulièrement exposé dans la journée du Dix-Août, il échappa avec peine à la proscription. En septembre 1792, il quitta la France, mais il y reentra vers la fin de 1793, et vécut pendant un an, à la faveur d'un déguisement, changeant à chaque instant d'asile. Il trouva enfin le repos et la sécurité dans une retraite que Théodore de Lameth lui ménagea en Suisse, où il resta jusqu'après le 9 thermidor. Le 27 vendémiaire an IV, le département de Seine-et-Oise l'envoya siéger au Conseil des Anciens par 202 voix sur 276 votants. Il siégea parmi les modérés, présenta le rapport sur l'établissement des conseils de guerre dans l'armée, prononça (10 fructidor an V) un grand discours sur la paix de Leoben et la gloire des armées françaises en Italie, et offrit une couronne de

chène aux généraux Bonaparte et Berthier. Proscrit au 18 fructidor, il parvint à s'échapper, et se réfugia à Hambourg.

Rappelé après le 18 brumaire, il fut l'objet de la faveur de Bonaparte, qui lui confia le soin d'organiser l'armée de réserve de Dijon. Il accompagna cette armée en Suisse avec le grade de chef d'état-major en 1801, et sauva son artillerie engagée pendant quatre jours dans les glaces et les neiges du Splügen. Après cette campagne, qui amena la paix de Lunéville, il fut nommé conseiller d'Etat, le 8 messidor an IX. Ce fut Mathieu Dumas qui fit, au nom du gouvernement consulaire, la proposition relative à l'organisation de la Légion d'honneur. Il en fut nommé membre le 9 vendémiaire, commandeur le 26 prairial an XII, grand-officier en l'an XIII. Le 12 pluviôse de l'an XIII, il fut promu au grade de général de division, servit au camp de Boulogne, puis assista aux batailles d'Ulm, d'Elchingen et d'Austerlitz, combattit en Illyrie, suivit Joseph à Naples, comme ministre de la guerre, et grand-maréchal du palais (1806), fut fait grand dignitaire de l'Ordre des Deux-Siciles (9 mai 1808), accompagna Joseph à Madrid et y fut investi des fonctions d'aide-major général des armées impériales. Mais bientôt l'empereur le rappela auprès de lui. Mathieu Dumas se rendit, avec les mêmes fonctions, en Allemagne, assista au passage du Danube, aux batailles d'Essling et de Wagram, régla et signa l'armistice de Znâuin, et fut décoré par l'empereur d'Autriche du grand cordon du Mérito militaire. Le 2 février 1810, l'empereur Napoléon le nomma directeur général de la conscription et des revues. Le 8 juin 1811, il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur; il avait déjà été créé comte de l'Empire. Intendant général de la Grande-Armée, dans la guerre de Russie, il fut fait prisonnier en 1813, et détenu en Hongrie jusqu'à la paix.

Il se rallia à la première Restauration, qui l'appela au Conseil d'Etat et à la direction générale de la liquidation de l'arrière de la guerre. Peu s'en fallut qu'il ne devint alors ministre de la marine. Hostile au retour de l'île d'Elbe, il accepta néanmoins de Napoléon la mission d'organiser les gardes nationales. Il fut mis à la retraite pour ce fait par la deuxième Restauration, le 4 septembre 1815. Sa disgrâce dura peu; en 1818, il fut réintégré au conseil d'Etat, comme conseiller en service extraordinaire, puis, l'année suivante, fut mis en service ordinaire. Il présida le comité de la guerre, et soutint, comme commissaire du gouvernement, la loi sur le recrutement du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Il défendit plusieurs projets de loi, comme commissaire du roi à la Chambre des députés, et notamment, le 19 janvier 1819, le projet de loi relatif au commerce et à la fabrication du salpêtre. Il combattit l'article additionnel de M. Pina au projet de loi sur la révision des listes électorales et appuya, malgré l'avis du ministre des finances, la pétition des membres de la Légion d'honneur réclamant un arriéré de rentes de 45 millions. Au cours de la même année 1819, il présida le collège électoral du département de la Vienne. On dit qu'il fut deux fois proposé sur une liste de pairs présentée par M. Decazes, et deux fois rayé par Louis XVIII, qui n'avait pas tout à fait oublié sa conduite pendant les Cent-Jours. En 1827, le comte Mathieu Dumas n'était plus l'homme du gouvernement; son influence et son nom étaient acquis à l'opposition. Le 21 avril 1828, il fut élu député par le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, avec 775 voix sur 1,211 vo-

tants, contre 331 données à M. Nitot, en remplacement de M. Dupont (de l'Eure) qui avait opté pour Bernay. Il s'associa dans la Chambre à toutes les manifestations qui préparèrent la révolution de 1830. Le 12 juillet 1830, il fut réélu par 1,222 voix sur 1,430 votants, contre 193 données à l'amiral Duperré. Après les événements de juillet, il fut nommé inspecteur général de la garde nationale dont Lafayette exerçait le commandement en chef. Quand ce dernier se retira, il donna également sa démission. Il fut ensuite appelé — pour la quatrième fois — au conseil d'Etat. Soumis à la réélection, il fut réélu député, le 21 octobre 1830, par le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, avec 734 voix sur 1,262 votants, contre 298 données à M. Ganneron. Louis-Philippe le fit pair de France le 19 novembre 1831. Le comte Mathieu Dumas fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 6 mai 1832. Les dernières années de sa vie furent éprouvées par de nombreuses infirmités, il avait presque totalement perdu l'usage de la vue. Il dicta ses *Mémoires* à son fils, et mourut à l'âge de 84 ans.

Mathieu Dumas a beaucoup écrit sur l'histoire militaire. Nous citerons parmi ses ouvrages: 1<sup>o</sup> *Précis des événements militaires ou Essai historique sur les campagnes de 1799 à 1814*, qui est considéré comme une œuvre magistrale; 2<sup>o</sup> *Les campagnes de 1806 et de 1807 jusqu'à la paix de Tilsitt*; 3<sup>o</sup> *l'Histoire d'Espagne depuis la plus ancienne époque jusqu'à la fin de 1809*, traduite de l'anglais de John Bigland, et continuée jusqu'à l'époque de la Restauration de 1814; 4<sup>o</sup> *l'Histoire des guerres dans la Péninsule et dans le midi de la France depuis l'année 1807 jusqu'à l'année 1814*, traduit de l'anglais de W. F. Napier; 5<sup>o</sup> *Observations sur les fortifications de Paris*. Le général Dumas a été l'un des rédacteurs des *Archives littéraires de l'Europe*; on lui attribue la rédaction du *Journal de l'adjutant-général Ramel*, l'un des déportés à la Guyane, paru à Londres en 1799. Ses mémoires, sous le titre *Souvenirs du lieutenant-général comte Dumas, de 1770 à 1836*, ont été publiés par son fils.

**DUMAS** (PIERRE), député de 1811 à 1815, représentant aux Cent-Jours, né à Limoges (Haute-Vienne) le 24 juin 1750, mort à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 18 août 1838, était avocat à Limoges avant la Révolution. Il n'entra dans la vie politique qu'à l'âge de soixante et un ans: le 4 mai 1811, le Sénat conservateur l'élut député de la Haute-Vienne au Corps législatif. Le 17 mai 1815, l'arrondissement électoral de Limoges le choisit pour le représenter à la Chambre des Cent-Jours. Il paraît avoir gardé dans cette chambre le silence dont il avait fait l'apprentissage au Corps législatif impérial. Le *Moniteur* est muet à son égard.

**DUMAS** (CHRISTIAN-LÉON, COMTE), député de 1845 à 1848, né à Paris le 14 décembre 1799, mort à Paris le 19 février 1873, fils du précédent, suivit la carrière militaire: il entra au service dès 1815, et fit comme officier d'état-major du général Molitor la campagne de 1823, où il se distingua. De 1825 à 1830, aide de camp du maréchal Soult, qui conçut pour lui une vive affection, il fut attaché, le 31 juillet 1830, en la même qualité, au duc d'Orléans, alors lieutenant-général du royaume. En 1837, il accompagna le duc de Nemours en Afrique, comme chef d'escadrons, et fut blessé au moment de monter à l'assaut de Constantine. Nommé lieutenant-

colonel à son retour en France, il fut promu au grade de colonel en 1842. En 1844, il déposa à l'hôtel des Invalides les drapeaux apportés de Mogador. Le 20 septembre 1845, il fut élu député par le 6<sup>e</sup> collège électoral de la Charente-Inférieure (Rochefort), en remplacement de M. Tupinier, nommé pair de France, avec 209 voix sur 469 votants, contre 93 données à M. Renou de Ballou, candidat de l'opposition. Il siégea sur les bancs ministériels et fut réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 266 voix sur 471 votants et 584 inscrits, contre 112 voix données à M. Renou de Ballou et 81 à M. Roy-Bry. Il soutint invariablement la politique du gouvernement, siégea dans la commission chargée d'étudier les crédits extraordinaires de la marine, les crédits demandés pour les fortifications du Havre, et la loi relative aux réfugiés. Le 8 novembre 1847, il fut élevé au grade de maréchal de camp. Soumis de ce fait à la réélection, il reçut, des électeurs de Rochefort, des demandes d'explications sur ses votes; il refusa d'en donner, et ce fut Baroche qui fut nommé à sa place. Le colonel comte Dumas fut mis à la retraite d'office le 26 avril 1848. Chevalier de la Légion d'honneur en 1823, officier en 1834, commandeur en 1846.

**DUMAS (JEAN-BAPTISTE)**, représentant en 1848, né à Limoges (Haute-Vienne) le 7 mars 1784, mort à Paris le 12 mars 1849, fils d'un jurisculte remarqué avant la Révolution, fit campagne dans les armées de Napoléon, parvint au grade de chef d'escadrons, et refusa de servir la Restauration. Il se livra à l'agriculture aux environs de Limoges, devint, en 1830, colonel de la garde nationale de cette ville, puis revint, quelques années après, à ses travaux agricoles, après avoir rendu des services qui lui coûtèrent une partie de sa fortune. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 48,434 voix sur 61,130 votants et 82,272 inscrits. Il siégea parmi les républicains du groupe du *National*, fit partie du comité de la guerre et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Cassidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour favorable à Cavaignac. L'état de sa santé l'obligea à demander un congé à partir du 27 décembre 1848; il ne reparut plus à l'assemblée, et mourut trois mois après.

**DUMAS (JEAN-BAPTISTE)**, représentant en 1849, ministre et sénateur, né à Alais (Gard) le 14 juillet 1800, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 9 avril 1884, débuta comme employé de pharmacie à Alais, puis alla étudier la pharmacie à Genève, où il fut remarqué par ses professeurs; il publia, en collaboration avec l'un d'eux, le docteur Prévost, quelques travaux de physiologie. Il se rendit à Paris en 1821, devint (1823) répétiteur de chimie à l'École polytechnique, épousa la fille du célèbre chimiste Bronnigart, et, par sa théorie des « Substitutions », se mit à la tête d'une école qui tend à l'affirmation de « l'unité de la matière » dont l'hydrogène serait l'unique élément. Professeur adjoint à la Faculté des sciences de Paris en 1832, membre (même année) de l'Académie des sciences, professeur titulaire en 1841, membre de l'Académie de médecine (1843), M. Dumas fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Nord

à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 24, par 104,897 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits. Il siégea au côté droit, vota avec la majorité monarchiste, et soutint sur la question des sucres indigènes les intérêts de ses électeurs; il fut ministre du commerce et de l'agriculture, du 31 octobre 1850 au 9 janvier 1851, fit créer l'Institut agronomique de Versailles qui fut supprimé en 1852, fit voter la loi encourageant les lavoirs et bains publics, reforma le système de quarantaine à Marseille, provoqua l'institution d'un congrès sanitaire européen, etc. Après le coup d'État de décembre 1851, il fit partie de la commission consultative, et fut compris, le 26 janvier 1852, sur la première liste des membres du nouveau Sénat. Il entra aussi au conseil supérieur de l'instruction publique, dont il fut vice-président de 1861 à 1863. Au Sénat, il fut rapporteur des lois relatives à la fabrication des monnaies d'argent (1864), au régime des sucres, aux prêts pour le drainage, à la caisse des retraites pour la vieillesse, au recrutement de la garde nationale mobile (1868); il parla sur l'âge d'admission au baccalauréat (1864), sur l'organisation de la médecine, contre les doctrines homœopathiques, etc. L'empereur le nomma membre puis président du conseil municipal de Paris; en janvier 1868, il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et, le 17 décembre 1875, membre de l'Académie française. La grande médaille Faraday lui fut décernée par la Société de chimie de Londres en 1869. Commandeur de la Légion d'honneur (27 avril 1846), grand officier (29 décembre 1855), grand-croix (14 août 1863). On a de lui : *Traité de chimie appliquée aux arts* (1828-1843). — *Leçons sur la philosophie chimique* (1837). — *Essai sur la statistique chimique des êtres organiques* (1841), etc.

**DUMAS (ERNEST-CHARLES-JEAN-BAPTISTE)**, député de 1868 à 1870, né à Paris le 26 février 1827, mort à Paris le 27 février 1890, fils du précédent, fit ses études à Henri IV et à Charlemagne et entra à l'École des Mines en 1847. Il fut reçu essayeur du commerce en 1848, fut secrétaire particulier de son père pendant le passage de ce dernier au ministère du commerce (1850-1851), puis devint secrétaire du conseil de perfectionnement du haras de Saint-Cloud, secrétaire des *Annales agronomiques*, directeur de la monnaie de Rouen (août 1852), de la monnaie de Bordeaux (1860), et essayeur au bureau de la garantie de Paris (janvier 1868). Membre du jury aux Expositions universelles de Paris (1855) et de Londres (1862), il se présenta comme candidat officiel, à l'élection du 2 août 1867 pour le Corps législatif, dans la 5<sup>e</sup> circonscription du Gard, où il s'agissait de remplacer M. Fabre, qui venait d'être nommé procureur général. Il fut élu par 18,927 voix sur 22,762 votants et 34,862 inscrits, contre 4,443 voix à M. de Larcy, légitimiste, et 4,391 à M. Cazot, républicain. Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, aux élections générales du 24 mai 1869, par 16,698 voix sur 28,854 votants et 41,001 inscrits, contre 10,515 voix à M. Cazot et 1,513 à M. Duclaux. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière parlementaire. Il avait épousé la fille de M. Milne Edwards, et était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1858. Il reprit ses fonctions à la Monnaie, où il devint essayeur en chef de la garantie, fonctions qu'il occupait encore à sa mort. On a de lui : *Lois et règlements relatifs au drainage en Angleterre*

(1854). — *Essai sur la fabrication des monnaies* (1856). — *Notes sur l'émission en France des monnaies décimales de bronze* (1868). — *Histoire générale des monnaies de cuivre et de bronze en France* (1873), etc.

**DUMAS.** — *Voy. CHAMPVALLIER (DE).*

**DUMAS-GONTIER (ELIE)**, député en 1789, né à Libourne (Gironde) le 28 août 1731, mort à Libourne le 22 octobre 1801, appartenait à une famille bourgeoise, fils de Pierre-Ignace Dumas, et de Marie Fontémoing. Il suivit la carrière du barreau. Avocat à Libourne quand éclata la Révolution, il fut élu par la sénéschaussée de Libourne, le 15 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Son rôle législatif n'a laissé aucune trace au *Moniteur*, qui ne mentionne pas son nom.

**DUMAZ (JACQUES-MARIE)**, membre de la Convention, députés aux Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII, né à Chambéry (Savoie) le 9 avril 1762, mort à Chambéry en 1839, était, avant 1789, avocat au sénat de Savoie. Il se montra partisan des idées de la Révolution française, et, après avoir été nommé membre du directoire de son département, fut élu, le 25 février 1793, premier député suppléant à la Convention par le département du Mont-Blanc, avec 393 voix sur 484 votants. Il fut admis à siéger dès le 18 avril suivant, en remplacement de Bal, non acceptant. Il prit place à la Montagne, et se lia avec son collègue Simond (*Voy. ce nom*). Envoyés tous deux en mission à l'armée des Alpes, ils instituèrent le tribunal révolutionnaire, réchauffèrent l'ardeur des généraux, et firent mettre en état de défense le fort de Montmélan. Rappelés à Paris en décembre 1793, ils exposèrent à la Convention le résultat de leur mission dans un rapport, lu par Simond. Dumas ne fut pas étranger, en janvier 1794, à la dénonciation de ticideur dont sept de ses collègues du Mont-Blanc, moins ardents que lui, furent l'objet de la part de la Société populaire de Chambéry, ni à l'attaque violente que Simond dirigea contre eux à la séance des jacobins du 4 février suivant. Moins de trois mois après, Simond était dénoncé, condamné et exécuté comme anarchiste, et Dumaz s'efforçait de se faire oublier. Le 9 thermidor, il vota la mise hors la loi de Robespierre, et la mise en accusation de Carrier, puis fut encore envoyé en mission à l'armée des Alpes (pluviôse an III); il s'employa énergiquement à arrêter les troubles du Midi. Il adressa, avec son collègue Réal, aux habitants des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, une proclamation publiée par le *Moniteur* du 14 messidor an III, pour protester contre le bruit que la France serait disposée à se dessaisir du Mont-Blanc et du comté de Nice. Il y était dit: « Fidèles au contrat d'union, la Convention nationale n'oubliera jamais que le vœu libre et universel du peuple souverain de la Savoie et du comté de Nice fut de s'incorporer à la République, et qu'elle a décrété, le 27 novembre 1792 et le 14 février 1793, que ces pays formeraient une partie intégrante de la République française. Ce contrat est sacré, indissoluble et irrévocable. » Le 19 messidor, il rendit témoignage, dans une lettre à la Convention, du courage déployé par l'armée d'Italie au col de Tende. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents avec 280 voix sur 315 votants; il y fit partie de quelques commissions,

notamment de celle chargée de la répartition des tribunaux dans les départements. Il sortit du Conseil en 1796, par la voie du sort, et fut appelé (germinal an VII) aux fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du Mont-Blanc. Il conserva ce poste sous le gouvernement consulaire et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an X. Le 4 frimaire an XII, il devint membre de l'ordre de la Légion d'honneur. Il ne réclama jamais ni le brevet de cette nomination, ni le traitement qu'elle comportait, aussi n'est-il pas considéré comme ayant appartenu à l'effectif de l'ordre. En 1815, il entra au barreau de Chambéry, dont il devint bâtonnier.

**DUMILET (ALEXANDRE-ANTOINE)**, député de 1817 à 1820, et de 1827 à 1833, né à Evreux (Eure) le 1<sup>er</sup> octobre 1772, mort à Evreux le 5 octobre 1833, propriétaire dans l'Eure, maire d'Evreux depuis le 27 juin 1816, fut élu, le 20 septembre 1817, député par le collège de département de l'Eure, avec 352 voix sur 686 votants et 2,073 inscrits. Il siégea à l'extrême-gauche, et vota, dit une biographie de l'époque, avec les défenseurs de la « cause nationale ». Il fut, en 1819, nommé secrétaire de la Chambre. Le 4 novembre 1820, il échoua dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de l'Eure (Evreux), avec 171 voix contre 248 données à l'élu, M. de la Pasture. Il ne fut pas plus heureux à l'élection législative du 25 février 1824, où il n'obtint que 145 voix contre 245 données au député sortant réélu, M. de la Pasture. Mais son siège lui fut rendu le 27 novembre 1827 par le même arrondissement, avec 215 voix sur 327 votants et 872 inscrits, contre 110 voix données à M. Charles Gazan. Il siégea encore à l'extrême-gauche et fut de nouveau élu secrétaire. Il se mêla aux discussions de finances, et fit réaliser certaines économies. C'est par son initiative que fut introduit dans la loi de finances l'article exigeant l'impression des dépenses votées par les Conseils des départements. Il signa l'adresse des 221 contre le ministère Polignac. Réélu, le 12 juillet 1830, par le collège d'Evreux avec 307 voix sur 357 votants et 407 inscrits contre 86 voix données à M. Poissard, il vit renouveler son mandat le 5 juillet 1831, dans le premier collège de l'Eure avec 277 voix sur 312 votants et 392 inscrits, mourut pendant la législature et fut remplacé par M. de Salvandy.

**DUMESNIL (ANTOINE-JULES)**, sénateur de 1876 à 1888, né à Puiseaux (Loiret) le 25 novembre 1805, membre de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, avocat de la Banque de France et des Caisses d'amortissement et des consignations, conseiller général du Loiret pour le canton de Puiseaux depuis le 11 novembre 1833, doyen des conseillers généraux de France, vice-président du conseil général en 1871, et membre de la Commission départementale du Loiret (il a contribué en cette qualité à la création d'un service médical gratuit dans les campagnes). Maire de Puiseaux depuis plus de quarante ans, il y a ouvert une salle d'asile et un hospice, magnifiquement restauré l'église, monument historique, contribué pour une grande part à la création du chemin de fer de Corbeil à Montargis, avec l'appui de Berryer, après dix années de lutte contre la Compagnie de Lyon. M. Dumesnil fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur du Loiret par 255 voix sur 420 votants, comme républicain modéré. Il siégea au centre gauche, combattit

le ministère du 16 mai et refusa de voter la dissolution de la Chambre (juin 1877). Réélu, le 6 janvier 1879, au renouvellement triennal, par 304 voix sur 423 votants, il ne s'est pas représenté au second renouvellement de 1883. M. Dumesnil a publié sur l'*Organisation et les attributions des Conseils généraux* un traité estimé. On lui doit également des ouvrages de critique historique et artistique, tels que l'*Histoire des plus célèbres amateurs d'art*, et celles de *Jules II* et de *Sixte-Quint*. Officier de la Légion d'honneur.

**DU MIRAL (CLAUDE-ANTOINE RUDEL)**, membre de la Convention et député aux Anciens, né à Chauriat (Puy-de-Dôme) en 1719, mort au château du Miral (Puy-de-Dôme) le 18 juin 1807, était fils aîné du juge châtelain de Ver-taizon et de dame Marguerite Delots de Grand-saigne. Il étudia le droit à Bourges, se fit recevoir avocat au parlement de Paris, puis alla s'établir avocat à Thiers, où il épousa la fille aînée du président Buisson-Delarbre. Il occupa successivement à Thiers toutes les fonctions municipales, en vertu de l'investiture royale, avant la Révolution, et de l'investiture civique ensuite. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département du Puy-de-Dôme, le 8<sup>e</sup> sur 12, à la pluralité des voix sur 719 votants; il avait alors 73 ans. Il se rangea parmi les modérés. Cependant, au 3<sup>e</sup> appel nominal, pour le jugement de Louis XVI, il opinia en ces termes : « Je n'ai jamais pu concevoir la distinction qu'on prétend établir entre ceux qui appliquent la loi comme juges d'un tribunal et ceux qui l'appliquent comme représentants du souverain. La loi veut que les conspirateurs soient punis de mort, je vote pour la mort. » Un biographe a peint son caractère politique, dans ce rapprochement entre les deux actes culminants de la Convention : « Après avoir voté la mort du roi dans un sentiment de résignation douloureuse à ce qu'il croyait être le bien et l'intérêt de la France, il coopéra avec bonheur à la journée du 9 thermidor. » Il prit une part active aux travaux des comités, particulièrement à ceux des pétitions, des dépêches et de la correspondance qu'il présida; le 4 brumaire an IV (25 octobre 1795), il présida le « corps électoral de France » comme doyen d'âge. Il avait été élu, le 22 vendémiaire précédent, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens, par 270 voix sur 305 votants. Le *Moniteur* est muet sur son rôle dans cette législature, après laquelle il quitta la vie politique.

**DU MIRAL (CHARLES-GODÉFROY-FRANÇOIS RUDEL)**, député de 1852 à 1870, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 11 avril 1812, mort au château de Villeneuve (Creuse) le 14 janvier 1884, descendant du précédent, suivit la carrière de la magistrature. Substitut à Moulins en 1835, procureur du roi à Riom, puis avocat-général à la même cour en 1846, il donna sa démission après la révolution de février et sollicita en vain les suffrages des électeurs du département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante. Après cet échec, il se consacra à des travaux agricoles, fonda une ferme-école à Villeneuve, dans la Creuse, et devint membre du conseil général du département pour le canton de Felletin. Son heure vint après le coup d'Etat; le 29 février 1852, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat du prince-président, dans la 4<sup>e</sup> circonscription du Puy-de-Dôme, par 20,782 voix sur 24,680 votants et 37,926 inscrits, contre 1,456 voix données à M. Combarel de Leyval,

ancien représentant de droite. Lors de la discussion soulevée par le décret du 24 janvier 1852 qui rétablissait les titres de noblesse, M. du Miral défendit le droit, pour le chef de l'Etat, de créer des nobles, car « l'Empire, dit-il, ce n'est pas la démocratie, mais la monarchie ». Réélu, successivement, le 22 juin 1857, par 17,308 voix sur 19,489 votants, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 21,262 voix sur 21,603 votants et 36,084 inscrits, et le 24 mai 1869, par 14,833 voix sur 28,272 votants et 37,334 inscrits, contre 7,192 à M. Tallon, 3,232 à M. Roux, et 2,741 à M. La-ville, il resta l'ami dévoué de M. Rouher, son compatriote, et le partisan fidèle de sa politique. Trois années de suite, il fut rapporteur du budget; il fut aussi l'un des vice-présidents de la Chambre. La révolution du 4 septembre mit fin à sa carrière politique. Il vécut dès lors dans une retraite absolue. Commandeur de la Légion d'honneur du 14 août 1866.

**DUMOLARD (JOSEPH-VINCENT)**, député en 1791, aux Cinq-Cents, au Corps législatif en l'an XIV et en 1811, et représentant aux Cent-Jours, né à la Motte-Saint-Martin (Isère) le 25 novembre 1766, mort à Villevallier (Yonne) le 3 juin 1819, était avocat à Grenoble avant la Révolution. Le 1<sup>er</sup> septembre 1791, il fut élu député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> et dernier, par 416 voix sur 517 votants. Le plus jeune des membres de l'Assemblée, il fit, à ce titre, partie, comme secrétaire, du bureau provisoire, et le président Batault s'étant trouvé empêché, il présida à son défaut l'Assemblée. Très attaché à la monarchie constitutionnelle, il siégea au côté droit et prit très souvent la parole. Ce fut sur son initiative que l'Assemblée vota le décret aux termes duquel les émigrés qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois, seraient privés de leurs droits civiques; il demanda la prestation du serment constitutionnel, et appuya les vœux et les conclusions des adresses envoyées à l'Assemblée contre les prêtres insermentés. Le 1<sup>er</sup> avril 1792, il demanda l'évacuation des tribunes qui avaient applaudi Duhem (*Foy. ce nom*): « Nos prédécesseurs, s'écria-t-il, ont sauvé la nation française du despotisme; sauvons-la d'un mal non moins dangereux. M. Briסטot disait à cette tribune : Le néant est là, il attend la noblesse ou la Constitution. Et moi je vous dis : Le néant est là, il attend le régime des lois ou l'anarchie. »

Le 16 juin, il réclama les honneurs de la séance pour une députation inculpant Servant; il appuya une motion contre les rassemblements armés; il défendit énergiquement (16 juillet) La Fayette contre les attaques des Jacobins, qu'il ne ménagea en aucune circonstance. La veille du 10 août, en sortant de la séance, il fut poursuivi par des furieux qui le menacèrent de lui couper le cou s'il retournait à l'Assemblée. Il dut se réfugier, avec un de ses collègues, dans le corps de garde du Palais-Royal; ses agresseurs l'y poursuivirent, et allaient forcer le poste, quand il réussit à s'échapper par une porte de derrière. Ne se trouvant plus en sûreté à Paris, il se retira en Dauphiné, où il ne tarda pas du reste à être inquiété. Inscrit sur une liste de « suspects », il gagna le Jura et put passer en Suisse. Mais ayant commis l'imprudence de franchir de nouveau la frontière, il fut arrêté dans les montagnes du Dauphiné et conduit à Paris, quelques jours avant le 9 thermidor. Il resta enfermé pendant plusieurs mois dans un cachot du Luxembourg. Le département de l'Isère l'élut, le 24 vendémiaire

an IV, député au Conseil des Cinq-Cents, par 190 voix sur 347 votants. Il continua d'apporter au service des idées modérées son actif concours. Le 17 brumaire, il demanda le rappel des conventionnels en mission, dont les pouvoirs avaient pris fin avec ceux de la Convention. Le 22, il proposa de donner au Directoire le droit de compléter les administrations départementales et municipales, lorsque les électeurs se seraient séparés sans terminer leurs opérations; le 12, il combattit la proposition d'autoriser le gouvernement à nommer aux places de juges vacantes par décès ou démission, « attendu que l'indépendance des tribunaux est la première garantie des citoyens. » Le 8 frimaire, il combattit l'établissement de l'impôt progressif, et attaqua la loi de floréal an III qui dépouillait d'une partie de leurs biens les parents des émigrés; à ce passage de son discours : « ... Toutes les idées de justice confondues et bouleversées, le brigandage des individus consacré par l'exemple du gouvernement... » de violents rumeurs s'élevèrent avec les cris : « A l'Abbaye ! » Marie-Joseph Chénier se précipita à la tribune et demanda simplement contre Dumolard le rappel à l'ordre avec la censure. Dumolard se défendit habilement et en fut quitte pour la pénalité réclamée par Chénier, qui n'était pas d'ailleurs de ses amis, et qui avait fait sur lui ces vers empreints d'une dédaigneuse malveillance :

... Dumolard, au fatras l'éthérique,  
« Flein d'orgueil et de mots, Dumolard, aujourd'hui,  
« Distille en longs discours la sottise et l'ennui... »

Le 2 germinal, il demanda qu'on activât la poursuite des auteurs des massacres de septembre, et quelques jours après il proposa la révision de la loi sur les conseils de guerre. Le 16 floréal, Dumolard réclama le rapport de la loi qui renvoyait devant le tribunal de l'Isère les réacteurs de Lyon. Dans les séances suivantes, il fit maintenir le Code hypothécaire (2 prairial), dénonça les empiétements du Directoire, lui fit envoyer un message relativement au manque d'égards de la police envers les députés; proposa (24 prairial) l'abrogation des lois relatives aux enfants naturels, et fut élu le 1<sup>er</sup> messidor secrétaire du Conseil. Il prit part à presque toutes les discussions qui eurent lieu aux Cinq-Cents. Le 8 nivôse an V, il combattit le projet de Daunou sur la liberté de la presse, tendant à faire défense aux colporteurs de crier le sommaire des journaux, et en compara les dispositions tortueuses « aux replis d'un serpent qui finiraient par étouffer la presse sous prétexte d'en corriger les abus ». Le 22 nivôse, il dénonça de nouveau les empiétements du Directoire sur le Corps législatif; vota contre le serment exigé des électeurs; réclama (17 pluviôse) des poursuites contre les agents du duc d'Orléans; demanda (14 ventôse) l'abrogation des lois révolutionnaires et de celles « qui avaient exilé de Paris un grand nombre de Français ». En prairial, il vota la suppression du divorce pour incompatibilité d'humeur. Le 5 messidor, il blâma le renversement des Etats de Venise et de Gènes que venait d'opérer Bonaparte, et prédit que la Suisse était menacée d'un pareil sort. Bonaparte se plaignit au Directoire du discours de Dumolard, en réitérant l'offre de sa démission; « J'ai besoin, disait-il en terminant, de vivre tranquille, si les poignards de Clélie me laissent vivre. » Dumolard dénonça (24 messidor) la Société des Jacobins. Elu président des Cinq-Cents, il prononça le discours solennel pour la commémoration du

9 thermidor et pour l'anniversaire du 10 août 1792 :

« Français, à pareil jour, il y a cinq ans, la foudre tomba sur le trône; ses éclats furent dispersés, ses bases fracassées et anéanties; un seul lustre s'est écoulé depuis cette grande époque, et déjà la rapidité des événements nous en a séparés par des siècles.

« Pendant ce court intervalle, que de faits mémorables se présentent les uns les autres! Que de triomphes! que de scènes tragiques! Quelle réunion de sublime et de faiblesse! Que de préjugés détruits! Que de talents moissonnés! Que d'efforts combinés pour faire périr la liberté naissante! Que de vagues brisées contre la volonté nationale! Que de lâches moyens pour étouffer la République! Que de vipères étouffées dans ses bras de géant ....

« Représentants du peuple, le canon du 10 août a mis en poudre un trône antique et la faible constitution dont on l'avait étayé; il ouvrit à la France des destinées nouvelles; il prélu da pour ainsi dire, à cette longue suite d'événements mémorables qui semblent avoir pressés les âges dans le cadre étroit de quelques années. »

Dans les séances suivantes, Dumolard parla sur la proposition tendant à soumettre les affiches au visa de la police; combattit (8 fructidor) le projet tendant à l'établissement d'un club de propagande pour une religion universelle et fondamentales sous le nom de *théophilanthropie*; blâma vivement le 13, le pamphlet de Baillet, qui était distribué à la porte même du Corps législatif, et il déclara qu'il y avait un complot tramé pour ramener la royauté.

« Oui, s'écria-t-il, il existe un parti pour relever le trône: c'est le parti d'Orléans. Les divisions qui règnent parmi nous sont l'ouvrage de ces factieux... » Il continua en disant qu'on voyait « des misérables gorgés d'or et d'argent, afficher un luxe insolent, eux, qui naguère encore ne possédaient pas un sou. » Quelques voix s'écrièrent : « C'est Tallien. » Il dénonça encore la faction d'Orléans le 15 fructidor, et annonça par erreur que « non loin de Paris avait paru l'aine des fils de Philippe ». Proscrit au 18 fructidor et condamné à la déportation, il se livra, après avoir déjoué les recherches de la police pendant quelque temps, et fut conduit à l'île d'Oléron.

Son exil cessa au commencement de 1800; mais par ordre des consuls il dut se fixer à Grenoble sous la surveillance de la police. Il obtint avec peine de Bonaparte, qui ne lui pardonnait pas l'improbation de sa conduite en Italie, l'autorisation d'aller habiter dans sa propriété de Villevallier, près Joigny (Yonne). Le 5 vendémiaire an XIV, il fut élu par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département du Nord. Il fut réélu au Corps législatif le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du département de l'Yonne, qui l'avait chargé de présenter son adresse à l'empereur. Il fit partie de la minorité qui essaya, en 1813, de mettre un frein au despotisme impérial. Il adhéra à la déchéance de Napoléon en 1814 et au rétablissement des Bourbons, et reçut de Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur. Il se dédommagea du long silence gardé sous l'Empire, en parlant avec son ancienne ardeur sur la réorganisation des tribunaux, la liberté de la presse, la représentation nationale. Il opina pour la restitution aux émigrés des biens non vendus. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma com-

missaire de l'Empire à Besançon, siège de la 6<sup>e</sup> division militaire, puis lui confia la préfecture des Basses-Alpes. Il était en même temps élu au collège de département de l'Yonne, représentant à la Chambre des Cent-Jours par 68 voix sur 110 votants. Il refusa la préfecture des Basses-Alpes pour aller occuper son siège de représentant.

Le 5 juin, jour de l'installation de la Chambre des représentants, le président provisoire annonça « que Sa Majesté avait nommé M. le comte de Lanjuinais à la présidence définitive et que Sa Majesté ferait connaître sa décision par un chambellan de service ». Dumolard protesta contre l'inconvenance d'un tel procédé et reçut satisfaction. Ce fut le comte Regnault qui, en sa qualité de ministre d'Etat, apporta, après une suspension d'audience, le message impérial notifiant la nomination de Lanjuinais. Le 6 juin, Dumolard appuya et fit adopter la prestation du serment à l'empereur, en ces termes caractéristiques : « Il faut que la nation se sauve avec et par l'Empereur. » Le 8 juin, il fut élu secrétaire de la Chambre par 317 voix sur 460 votants. Le 10 juin il appuya le projet d'adresse à Sa Majesté et fit partie de la délégation qui le lendemain remit à l'empereur l'adresse votée par la Chambre. Le 23 juin, Dumolard combattit la proposition du représentant Félix Lepelletier, tendant à obliger les journaux à ne publier que le compte rendu des séances dont les extraits leur seraient communiqués par les secrétaires de la Chambre, comme « système destructif de toute liberté nationale ». Le 24, il demanda que la commission exécutive fit tous les jours à la Chambre une communication sur la situation du pays. Le 25, il appuya les mesures d'exception pour la surveillance et la mise en accusation des personnes suspectes, et défendit le projet sur les réquisitions pour la défense nationale. Le 28, il porta cette motion à la tribune : « Je demande qu'il soit déclaré que les braves qui ont péri à Fleurus et à Mont-Saint-Jean ont bien mérité de la patrie. Je demande que le gouvernement soit chargé de vous faire connaître l'état des familles de ces braves et quels témoignages de la reconnaissance publique la patrie peut encore leur prodiguer. »

Le 29, il parla pour l'inviolabilité des représentants du peuple. Le 4 juillet, au cours de la « séance permanente », il défendit la proposition mettant le drapeau national et les couleurs tricolores sous la sauvegarde de l'armée, de la garde nationale et des bons citoyens. Le 4 juillet, il signa comme secrétaire la Déclaration de la Chambre des représentants. Le 6, il prit plusieurs fois la parole sur l'organisation des pouvoirs publics, et s'éleva contre le complot royaliste. M. Le Gouec ayant cité certain article du *Journal de l'Empire*, Dumolard s'écria : « Dans ce fameux journal, je suis une tête de Turc qu'on signale à la fureur d'un parti. Je présente, en réponse, ma vie tout entière, je vous le rédacteur au mépris qu'il mérite et je demande l'ordre du jour pur et simple. » L'ordre du jour pur et simple fut voté et la séance fut suspendue jusqu'au lendemain huit heures. Le lendemain, 7 juillet, les Chambres étaient dissoutes : Dumolard prit donc le dernier la parole dans la Chambre des Cent-Jours. Après avoir vivement protesté contre la violence faite à la représentation nationale, Dumolard se retira dans sa terre de l'Yonne, où il mourut quatre ans après.

**DUMON (PIERRE-SYLVAIN)**, député de 1831 à 1846, et ministre, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 14 février 1797, mort à Paris le 24 février 1870, fut élevé au lycée Henri IV, à Paris, fit son droit, et, d'opinions très libérales, plaida, sous la Restauration, dans l'affaire du complot de Saumur. Élu, le 27 mars 1831, député du 1<sup>er</sup> collège électoral de Lot-et-Garonne (Agen), en remplacement de M. Teulon, démissionnaire, par 150 voix sur 269 votants et 549 inscrits, contre 116 données à M. de Lacuée Saint-Just, il siégea dans l'opposition libérale et vota l'adresse des 221. Le gouvernement de juillet lui offrit le poste d'avocat général à Agen, qu'il refusa. Réélu, le 5 juillet 1831, par 120 voix sur 198 votants et 253 inscrits, contre 62 données à M. de Lacuée Saint-Just, il fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire (1832), et soumis de ce chef à la réélection, fut réélu, le 12 novembre 1833, par 156 voix sur 162 votants et 265 inscrits. Son mandat législatif lui fut renouvelé successivement : le 21 juin 1834, par 148 voix sur 228 votants et 266 inscrits; le 4 novembre 1837, par 149 voix sur 230 votants et 239 inscrits; le 2 mars 1839, par 151 voix sur 235 votants et 291 inscrits; le 9 juillet 1842, par 163 voix sur 234 votants et 309 inscrits, contre 81 voix données à M. J. Lafitte. Il siégea dans le parti doctrinaire, parla contre la presse, pour l'hérédité de la pairie, défendit, comme rapporteur, le projet de réforme des lois pénales, vota pour la loi contre les associations, pour les lois de septembre, pour l'impôt sur le sucre indigène, pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, contre l'incompatibilité des fonctions et contre l'adjonction des capacités. Quand M. Teste quitta le ministère des travaux publics pour aller prendre possession d'une vice-présidence à la cour de Cassation, M. Guizot offrit le portefeuille des travaux publics à M. Dumon qui l'accepta, le 16 décembre 1843. Soumis par suite à la réélection, M. Dumon fut élu de nouveau le 13 janvier 1844. Le 1<sup>er</sup> août 1846, il fut encore réélu par 207 voix sur 212 votants et 301 inscrits. Comme ministre, il s'opposa de toutes ses forces à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, favorisa ainsi le monopole des grandes Compagnies, et fut en butte, de ce chef, aux violentes attaques de l'opposition. « L'année dernière, dit un biographe de 1845, M. Dumon fait un voyage en l'absence des Chambres, et pour ne pas revenir à Paris, il retarde indéfiniment l'époque des adjudications, laissant ainsi la Bourse en proie à toutes les incertitudes, c'est-à-dire au jeu le plus effréné. » Il ne semble pas que ces critiques l'aient beaucoup atteint, car le 9 mai 1847, il laissait le portefeuille des travaux publics, pour prendre celui des finances dont il était encore titulaire au 24 février. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique. M. Dumon avait été nommé conseiller général de Lot-et-Garonne en novembre 1831. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1834, grand-officier du 29 avril 1846.

**DUMON (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN)**, représentant en 1871 et sénateur inamovible, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 20 septembre 1820, entra à l'École Polytechnique en 1839, en sortit sous-lieutenant d'artillerie en 1841, et donna sa démission la même année, pour exploiter ses vastes vignobles du Gers. Maire de Séailles et membre du conseil général du Gers, pour le canton d'Eauze, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Gers à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 59,621 voix sur 74,830 votants